



## DÉPENSES REMBOURSÉES AUX DÉLÉGUÉES DES AGRICULTRICES DU QUÉBEC

### POUR LE CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'UPA

<b>Per diem</b>	<p>100 \$ par jour pour les déléguées            50 \$ par demi-journée si arrivée après 11 heures            50 \$ par demi-journée si départ avant 14 heures</p> <p>120 \$ par jour pour la présidente</p>
<b>Frais de déplacement</b>	<p>Pas de remboursement de kilométrage, sauf exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ à celles qui <b>ne peuvent covoiturer</b> avec leur région            = remboursement 50 % du taux en vigueur</li> <li>▸ à celles dont le <b>point de rencontre est éloigné</b> de la résidence            = remboursement selon la politique en vigueur</li> </ul> <p>Les frais de kilométrage de la présidente sont remboursés à 100 % selon le taux en vigueur.</p>
<b>Frais stationnement</b>	Remboursable <b>avec reçu obligatoire</b> et limité à un tarif journalier.
<b>Autre moyen de transport</b>	Pas de remboursement de frais d'autre transport, sauf exception et sous approbation au préalable. Reçu obligatoire.
<b>Allocation de distance</b>	Aucun remboursement d'allocation de distance.
<b>Frais de repas</b>	<p><b>Déjeuner</b> : 10 \$                      <b>Dîner</b> : 20 \$                      <b>Souper</b> : 35 \$</p>
<b>Frais de gardiennage par famille</b>	<p>Maximum 20 \$ pour une demi-journée pour enfants de 13 ans et moins.            Maximum 40 \$ pour une journée pédagogique ou enfant d'âge préscolaire.</p>